



N°DEL2023-27

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU GRAND DAX**

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS et le **DOUZE** du mois de **DECEMBRE** à **18h00**, les membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax, convoqués le 06 décembre 2023, se sont réunis en séance ordinaire, au 20 avenue de la Gare à Dax, sous la Présidence de Monsieur Julien DUBOIS.

Présents : Monsieur Julien DUBOIS, Madame Guylaine DUTOYA, Madame Véronique AUDOUY, Monsieur Philippe LAFFITTE, Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Madame Christine BEYRIS, Madame Corinne LAPORTE, Monsieur Yves POMMIES, Madame Gloria DORVAL, Monsieur Jean-Pierre BIDAU (à partir du point 2.2.3), Monsieur Hikmat CHAHINE, Monsieur Amine BENALIA-BROUCH.

Absents et excusés : Madame Monique BAGIEU, Madame Marie-Noëlle APOLDA, Monsieur Bernard BOITTELLE, Monsieur Jean Maurice CASTEX, Madame Claudine ROHFRIETSCH, Monsieur Régis MALARIK.

Administrateur ayant donné pouvoir :

Monsieur Régis MALARIK
Madame Monique BAGIEU
Monsieur Jean Maurice CASTEX

Donne pouvoir à :

Monsieur Julien DUBOIS
Monsieur Amine BENALIA-BROUCH
Monsieur Philippe LAFFITTE

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BENOIT.

Quorum : le quorum est atteint avec au moins 11 membres présents

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - MISE A JOUR DES TABLEAUX DES EFFECTIFS

Mme la Vice-Présidente expose,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles notamment son article L123-6,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les décrets portant statuts particuliers des différents cadres d'emploi de la fonction publique territoriale,



Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, relatifs aux agents non titulaires,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 5 octobre 2023,

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les tableaux des effectifs en prenant en compte plusieurs paramètres :

- **les postes budgétés** :

- **les suppressions de postes** liées à des départs (retraites, mutations...), des changements de grade (nominations suite à avancement de grade, concours), des changements de quotité... **et les créations de postes**

- **les postes pourvus** suite à des départs, arrivées, mise en stage...

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE,

Article 1 : ADOPTE les tableaux des effectifs du CIAS du Grand Dax ci-annexés

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
POUR COPIE CONFORME,
DAX, le 12 décembre 2023
LE PRESIDENT,**

Julien DUBOIS.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Vincent BENOIT